

# Arrêté ministériel n° 2023-503 du 7 septembre 2023 portant règlement général des ports

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	7 septembre 2023
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 22 septembre 2023</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématique	Ports

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2023/09-07-2023-503@2023.09.23>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu le Code de la mer, notamment son article 160-1 ;

Vu la loi n° 1.303 du 20 juillet 2005 fixant les conditions d'exploitation des ports, notamment son article 9 ;

Vu la loi n° 1.283 du 7 juin 2004 relative à l'organisation de la sécurité civile ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.812 du 14 avril 1980 rendant exécutoire l'adhésion de Monaco à la Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (S.O.L.A.S.) ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 10.692 du 7 novembre 1992 rendant exécutoire l'adhésion de Monaco à la Convention MARPOL ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.815 du 23 juin 1967 fixant les règles de mouvement et de stationnement des navires dans le port, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 91-307 du 31 mai 1991 approuvant le règlement intérieur du port de Fontvieille ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2007-419 du 13 août 2007 portant règlement général des ports ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 septembre 2023 ;

### **Article 1er**

Le règlement général des ports de Monaco et ses annexes sont annexés au présent arrêté.

### **Article 2**

L'arrêté ministériel n° 91-307 du 31 mai 1991 approuvant le règlement intérieur du port de Fontvieille et l'arrêté ministériel n° 2007-419 du 13 août 2007 portant règlement général des ports sont abrogés.

### **Article 3**

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

## **Annexe - Règlement Général des Ports de Monaco**

*Voir le document associé.*

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 22 septembre 2023

<sup>^ [p.1]</sup> <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2023/Journal-8661>